

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 novembre 2025

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt novembre deux mille vingt-cinq s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

DÉCISION
MODIFICATIVE N°2
DU BUDGET
PRINCIPAL 2025
DE LA VILLE DES
LILAS

PRÉSENTS :

Nancy AGUILERA TORRES, Arnold BAC, Lionel BENHAROUS, Simon BERNSTEIN, Nathalie BETEMPS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Martin DOUXAMI, Camille FALQUE, Lucie FERRANDON, Liliane GAUDUBOIS, Gaëlle GIFFARD, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Richard LE PONTOIS, Moussou NIANG, Christophe PAQUIS, Lionel PRIMAULT, Delphine PUPIER, Lisa YAHIAOUI ,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD par Lionel BENHAROUS,

ABSENTS :

Charles ALONSO, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Hélène BERTHOUMIEUX, Frédérique SARRE, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, ,

SECRÉTAIRE : Camille FALQUE

CONSEIL MUNICIPAL 26 NOVEMBRE 2025

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2025 DE LA VILLE DES LILAS.

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1^{er} janvier 2023,

VU le Budget Primitif 2025 du budget principal de la Ville des Lilas,

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

Une décision modificative n°2 du budget principal 2025 doit être adoptée afin de prendre en compte des dépenses et recettes nouvelles tant en fonctionnement qu'en investissement.

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : Approuve les propositions de la décision modificative n°2 du budget principal 2025 de la Ville des Lilas, dans les conditions d'équilibre suivantes :

Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	DM2
013	Atténuations de charges	-
70	Produits des services, du domaine et ventes	-
73	Impôts et taxes	-
74	Dotations et participations	-
75	Autres produits de gestion courante	-
Total des recettes de gestion courante		-
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	531,00
78	Reprises provisions semi budgétaires	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		531,00
042	Opérat° d'ordre entre sections	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-
TOTAL		531,00
R002		
Total des recettes de fonctionnement		531,00

Dépenses de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	DM2
011	Charges à caractère général	196 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	275 000,00
014	Atténuation de produits	-
65	Autres charges de gestion courante	27 000,00
Total des dépenses de gestion courante		498 000,00
66	Charges Financières	-
67	Charges exceptionnelles	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		498 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-
042	Opérat° d'ordre entre sections	150 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-
TOTAL		531,00
RAR		
Total des dépenses de fonctionnement		531,00

Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	DM2
13	Subventions d'investissement	498 000,00
Total des recettes d'équipement		498 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	-
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-
024	Produits de cessions d'immobilisations	-
Total des recettes financières		-
Total des recettes réelles d'investissement		498 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	150 000,00 €
041	Opérat° patrimoniales	-
Total des recettes d'ordre d'investissement		-
45411	Travaux exécuté d'office dépenses	-
Total des recettes opérations sur compte de tiers		-
TOTAL		531,00
R001		
RAR		
Total des recettes d'investissement		531,00

Dépenses d'Investissement		
Chap.	Libellé	DM2
20	Immobilisations incorporelles	-
204	Subventions d'investissement versées	-
21	Immobilisations corporelles	-
23	Immobilisation en cours	-
Total des dépenses d'équipement		-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-
13	Subventions d'investissement	531,00
26	Titres de participation	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-
020	Dépenses imprévues	-
27	Autres Immobilisations financières	-
Total des dépenses financières		531,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	-
Total des dépenses réelles d'investissement		531,00
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	-
041	Opérat° patrimoniales	-
Total des recettes d'ordre d'investissement		-
45412	Travaux exécuté d'office recettes	-
Total des recettes opérations sur compte de tiers		-
TOTAL		531,00
D001		
RAR		
Total des dépenses d'investissement		531,00

Délibération votée par **28** voix en faveur, **0** voix contre et **0** abstention

Le Maire des Lilas

La secrétaire de Séance

Lionel BENHAROUS



Camille FALQUE



Certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20251201-D121-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2025
Publication : 02/12/2025